

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 OCTOBRE 2017**

Le Conseil se réunit sur convocation du 03 Octobre 2017 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (23 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Août 2017.

~~~~~

**RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET LES PROJETS D'INVESTISSEMENT (non délibératif)**

Monsieur le Maire présente la fiche d'analyse financière de SAINT-OFFENGE réalisée par le bureau d'études CALIA CONSEIL pour GRAND LAC.

Il s'avère que la capacité d'autofinancement actuelle est à un bon niveau et que la capacité de désendettement actuelle reste bonne.

Actuellement, la Commune est dans une situation plutôt favorable, liée aux avantages de l'Etat et du Conseil Départemental obtenus par la fusion de 2015.

Il propose donc aux Conseillers de maintenir les investissements à un niveau très élevé jusqu'en 2020, tout en veillant à réduire la dette.

**TRANSFERT COMPETENCE « ANIMATION ET CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES » à GRAND LAC**

Monsieur le Maire rappelle que Grand Lac est compétente en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'ex-CALB.

Cette compétence sera exercée sur l'ensemble du territoire Grand LAC, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La CALB était antérieurement compétente en matière d'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau. Cette compétence ayant été supprimée lors d'une précédente modification des statuts, et celle-ci ne faisant pas partie de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) il est proposé de la réintégrer dans les statuts de Grand Lac.

Le transfert de cette compétence a pour principal objectif de permettre au CISALB d'exercer les actions d'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, Grand Lac sera intégralement substituée aux communes membres du Syndicat mixte du Haut-Rhône au sein de ce syndicat pour la partie gestion des milieux aquatiques, la compétence étant obligatoirement transférée à la communauté d'agglomération.

Il convient également d'ajouter une mention relative à la création d'un espace muséographique, service ayant vocation à remplacer l'aquarium, cette compétence étant en lien direct avec l'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette compétence sera par la suite déléguée par Grand Lac au CISALB, qui sera chargé de l'aménagement de cet espace.

*Adopté par 22 voix pour et 1 abstention*

## **TRANSFERT RESULTATS EAU à GRAND LAC**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la compétence « Eau potable » a été transférée à la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget.

Ce transfert de compétences a donné lieu à la clôture du budget annexe communal "eau" entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

Les résultats de fonctionnement (20.056,93 €) et d'investissement (41.608,83 €) doivent donc être transférés à Grand Lac ainsi que la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services avec les droits et obligations y afférents.

*Adopté à l'unanimité*

## **SUBVENTION DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 Août 2017 approuvant la mission d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique, en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie. La réalisation de ce document s'élève à 2.120,00 € et un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Caisse des Dépôts.

*Adopté à l'unanimité*

## **SUBVENTIONS FDEC**

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental pour les projets suivants :

- Acquisition de matériel pour les services techniques :  
(épareuse, pelle mécanique, tondeuse, balayeuse) : 73.382 € HT
- Rénovation de la partie technique de la salle polyvalente, mise aux normes accessibilité et création d'une salle associative : 397.470 € HT
- Accessibilité de l'Eglise de la Nativité et de la Mairie : 68.939 € HT
- Réfection de la Route des Huguets : 74.345 € HT

*Adopté par 21 voix pour et 2 abstentions*

## **CONTRAT DE DENEIGEMENT**

Ce sujet est reporté à un prochain Conseil Municipal.

## **VALIDATION LOGO**

Suite au travail de la Commission Communication, le Conseil valide la création d'un logo pour la Commune.

*Adopté par 18 voix pour, 4 oppositions et 1 abstention*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Affouage**

Les personnes intéressées par la coupe affouagère doivent s'inscrire en Mairie avant le 20 Octobre. Le tarif est de 50 € par affouagiste.

### **Avancement PLUI**

Une réunion a eu lieu à GRAND LAC avec le bureau d'études, en présence des personnes publiques associées, concernant les secteurs de projets et les Orientations d'Aménagement et de Programmation correspondantes. Le projet sera complété pour tenir compte des contraintes du SCOT et sera rediscuté avec la Commune.

### **Ecole**

Etant donné le nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine, une personne supplémentaire a été rajoutée pour l'encadrement des enfants. Une réunion avec la commission scolaire et le personnel de l'école aura lieu après les vacances afin de faire le point sur cette nouvelle organisation.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre, Novembre, Décembre 2001 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

### **Inscription sur les listes électorales**

Les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 Décembre inclus, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### **Cérémonie du 11 Novembre**

Les horaires aux monuments aux morts sont les suivants :

9h30 Le Montcel

10h10 Saint-Offenge-Dessus

10h30 Saint-Offenge-Dessous

11h30 Saint-Ours

**Fait à Saint-Offenge,  
le 11 Octobre 2017**

**Bernard GELLOZ,  
Maire.**

